La justice brésilienne accepte une demande de la défense de Lula

Brasilia, 22 mars (RHC)- Maître Luiz Edson Fachin, du Tribunal Suprême Fédéral du Brésil, a accepté la demande de la défense de l'ex-président Luiz Inacio Da Silva, Lula, et il a décidé de suspendre le témoignage de l'ex-président du pays prévu aujourd'hui.

Les avocats de l'ex-dirigeant ouvrier ont expliqué qu'ils n'ont pas eu accès à toute une série de rapports et de verdicts ce qui a limité leurs actions.

Ils ont ajouté que le manque d'accès à des données menaçait le droit à une défense pleine.

Après avoir analysé la demande, Maître Luiz Edson Fachin a donné la raison aux avocats de Lula et il leur a accordé un délai d'au moins 5 jours pour analyser les documents.

L'ex-président brésilien est emprisonné dans le pénitencier de la Surintendance de la Police Fédérale de Curitiba, dans l'état de Paraná où il purge une peine de 12 ans et 1 mois de prison imposée par le Tribunal Régional Fédéral de la quatrième région pour les délits présumés de corruption passive et de blanchiment d'argent.

https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/186520-la-justice-bresilienne-accepte-une-demande-de-la-defense-de-lula

Radio Habana Cuba